



1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

SEANCE DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023

N° 62-2023

Objet : Marché à Performance Energétique Eclairage public - Approbation du Rapport d'activités pour l'année 2022 (Année 5)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Marché de Performance Energétique (MPE) pour la conception, la réalisation, l'exploitation ou la maintenance en gestion globale des installations d'éclairage public et des installations connexes pour les zones d'activités situées sur le territoire de la commune de Brie-Comte-Robert conclu avec la société BIR SAS le 29 juin 2018,

Vu la note explicative de synthèse,

Considérant que, chaque année, le titulaire du marché doit fournir à la collectivité à un rapport d'activités sur l'année écoulée,

Considérant que la société, titulaire du marché, a transmis le rapport susmentionné, pour l'année 2022, à la Communauté de communes de l'Orée de la Brie,

Considérant que le rapport annuel doit être porté à la connaissance de l'assemblée délibérante,

Le Conseil communautaire,

Article unique : Prend acte de la présentation du Rapport d'activités pour l'année 2022, annexé à la présente délibération, dans le cadre du Marché de Performance Energétique en matière d'éclairage public sur les zones d'activités de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie situées sur la commune de Brie-Comte-Robert.

Fait à Brie-Comte-Robert, le 21 septembre 2023.

Le Président
Jean LAVIOLETTE



Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

SEANCE DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt septembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le quatorze septembre deux mille vingt-trois s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

Etaient présents :

Mesdames BERNARDO, FERRER, LABRUYERE (arrivée avant le vote de la délibération N° 56-2023), LAFORGE, NOEL, SAUVIGNON, SANTIN, VINIIT et Messieurs BEZOT, CHEVALIER, COLLON, COULOUMY, DARMON, DENION, DUPUY, LAVIOLETTE, MORIN, PENNEC, PRUVOT, RALLIERE, SAMANIEGO, SAUVIGNON, SERGEANT, VILLAÇA, WOFYSY.

Etaient représentés :

Madame BOYER pouvoir à Madame VINIT.
Madame GONZAGUE pouvoir à Monsieur WOFYSY.
Madame MERIAUX pouvoir à Madame SAUVIGNON.
Madame MOLINERIS pouvoir à Monsieur COLLON.
Madame ROLLET pouvoir à Monsieur VILLAÇA.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **24 puis 25**

Membres excusés et représentés : **5**

Membre absent non représenté : **1 puis 0**

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'**unanimité**, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 28 juin 2023.